



LA COLLECTE 2018 DU DENIER EST LANCÉE ! Donnez aux prêtres et aux salariés du diocèse Les moyens de vivre et d'agir.

Prêtres (en activité ou à la retraite) et laïcs salariés sont rémunérés par le Denier de l'Église, qui finance aussi la formation des séminaristes... et la seule source du Denier, c'est votre générosité !

Grâce à votre don au Denier, les prêtres et les laïcs peuvent accompagner tous ceux qui le souhaitent : célébration de la messe, éveil à la foi, préparation aux sacrements, visites et assistance aux personnes âgées, malades ou démunies...

Vous l'aurez compris, sans votre soutien, l'Église n'aurait pas les moyens d'accomplir sa mission !

En ce mois de février, nous lançons la collecte du Denier pour 2018 : la mobilisation de tous est primordiale alors que seulement 1 catholique sur 10 participe à la collecte et que la famille des donateurs est chaque année un peu moins nombreuse...

Comment faire un don ?

Vous pouvez donner par carte bancaire sur le site www.deniercti.fr . C'est pratique, rapide et sécurisé !

Un grand merci pour votre contribution !

